

Sint-Stevens-Woluwe, le 30 juin 2015

**Objet : Avis de l'Auditeur relatif au rapport d'activités de Vents d'Houyet sca fs**

Contexte de la demande et portée de l'avis

En date du 25 juin 2015, l'Auditeur a été saisi d'une demande portant sur le contrôle des activités menées en 2014 par Vents d'Houyet sca fs (VDH). L'objectif de ce contrôle porte, conformément aux statuts de Vents d'Houyet sca fs (article 34) et à la mission de l'Auditeur indépendant, exclusivement sur le contrôle de la conformité de la gestion de la société au regard de son objet social et de sa finalité sociale.

Afin d'exercer ce contrôle, l'Auditeur a reçu copie du Rapport d'activités 2014. Celui-ci comprend le descriptif des activités réalisées en 2014, un exposé des projets qu'elle entend mener en 2015 ainsi que, dans certains cas, un descriptif d'activités réalisées durant le premier semestre 2015. Il a été convenu que seules les sections relatives aux activités réalisées en 2014 sont concernées par la demande d'avis à l'Auditeur.

L'Auditeur a également rencontré le 26 juin 2015 le Président du Conseil de Gérance, Mr Delvigne, et Mr XXX afin de disposer d'un complément d'explications par rapport à ces activités. L'Auditeur ne disposant pas de pouvoir d'investigation, les informations reçues ont été traitées dans l'état de leur réception et considérées complètes et de bonne foi.

Objet de l'avis

Au courant de l'année 2014, VDH a exercé des activités dans les domaines:

1. de la production d'énergie ;
2. de la fourniture d'énergie ;
3. des autres activités de l'énergie
4. de l'éco-construction et la mobilité ;
5. de l'éducation.

Ces cinq domaines d'activités sont abordés successivement ci-après.

## 1. Activités de VDH dans le domaine de la production d'électricité

### 1.1. Descriptif des activités réalisées en 2014 par VDH dans le domaine de la production d'électricité<sup>1</sup>

Vents d'Houyet (VDH) a exercé diverses activités relatives aux projets de développement d'éoliennes sur 4 sites. De manière générale, la plupart des projets de développement d'éoliennes faisant l'objet d'un recours au Conseil d'Etat, le rôle de Vents d'Houyet a consisté à suivre les dossiers au Conseil d'Etat (échanges avec les avocats, suivi des débats, informations aux parties prenantes), à préparer les dossiers en vue du développement des projets en cas d'issue positive des recours et à initier les projets de construction lorsque VDH disposait des permis.

Plus précisément, les activités de Vents d'Houyet sur les 4 sites ont été les suivantes :

- Falmagne : rachat du parc en vue d'y installer quatre turbines : préparation des actes avec les propriétaires, études complémentaires, démarches pour le co-financement de WIND FARM<sup>2</sup> (filiale exploitant Falmagne), négociations avec ENERCON et signature des contrats d'achats sous réserve de levée de fin des recours, suivi des dossiers au Conseil d'Etat.
- Walhain : rachat du parc en vue d'y installer deux éoliennes, préparation des actes avec les propriétaires, suivi des dossiers au Conseil d'Etat, suivi des activités d'ATOUTWAL<sup>3</sup>, demandes de subsides, études complémentaires.
- Houffalize : préparation des actes avec les propriétaires, suivi des dossiers au Conseil d'Etat, demandes de subsides, études complémentaires.
- Mesnil Saint Blaize : projet de développement de 4 éoliennes :
  - o Pour deux d'entre elles (l'une étant la propriété directe de Vents d'Houyet et l'autre étant la propriété de KIWA scrl, filiale de VDH<sup>4</sup>), les activités de VDH en 2014 ont été de finaliser l'accord de financement avec ING lease pour la construction des deux éoliennes, de démarrer et suivre la gestion du chantier de terrassement, et de négocier l'accord de servitude avec les propriétaires.
  - o Pour la troisième éolienne (propriété d'Optivent), les activités ont été de suivre l'accord avec Optivent pour la construction de l'éolienne 5.
  - o Pour la quatrième éolienne, le projet est actuellement bloqué par le bourgmestre. Les activités de VDH ont donc consisté essentiellement à suivre le dossier et négocier avec le bourgmestre.

### 1.2. Conformité des activités de production d'électricité à l'objet social de VDH (article 4 des statuts)

| Rapport d'activités 2014                              | Conformité objet social<br>(selon les informations reçues, considérées complètes et de bonne foi) |
|---|---|
| Accords finalisés pour le rachat des parcs de Walhain | Conforme car :  |

<sup>1</sup> Descriptif selon les informations reçues lors de la réunion du 26 juin 2015

<sup>2</sup> Dont VDH dispose de 184/186 parts

<sup>3</sup> Dont VDH dispose de 184/186 parts

<sup>4</sup> Dont VDH détient 184 sur 186 parts

|   |   |
|---|---|
| <p>(2 turbines) et Falmagne (4 éoliennes).</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Il s'agit d'une opération « se rapportant directement ou indirectement : à la <b>production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables</b> »</i></li> <li>- <i>Les statuts autorisent à réaliser « toutes <b>opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières</b> se rattachant directement ou indirectement à son objet social »</i></li> </ul>  |
| <p>Démarche pour le cofinancement de WIND FARM, filiale exploitant Falmagne. Accord avec ENERCON. Signature des contrats d'achats sous réserve de fin de recours.</p> | <p>Conforme car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Il s'agit d'une opération « se rapportant directement ou indirectement : à la <b>production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables</b> »</i></li> <li>- <i>Les statuts l'autorisent à réaliser « <b>toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières</b> se rattachant directement ou indirectement à son objet social »</i></li> </ul>  |
| <p>Accords de financement finalisé avec ING Lease pour les deux éoliennes de Mesnil st Blaise (VDH scafs et KIWA srl) signé en juin 2015</p>                          | <p>Conforme car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Il s'agit d'une opération « se rapportant directement ou indirectement : à la <b>production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables</b> »</i></li> <li>- <i>Les statuts l'autorisent à réaliser « <b>toutes opérations (...), financières</b> se rattachant directement ou indirectement à son objet social »</i></li> </ul>  |
| <p>Suivi des dossiers de Walhain, Houffalize. Demande et obtention de subsides. Préparation des actes avec les propriétaires. Etudes complémentaires.</p>             | <p>Conforme car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Il s'agit d'une opération « se rapportant directement ou indirectement : à la <b>production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables</b> »</i></li> </ul>  |
| <p>Gestion des affaires au Conseil d'Etat. Documenter les avocats, suivre les débats, informer les parties prenantes.</p>   | <p>Conforme car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Il s'agit d'une opération « se rapportant directement ou indirectement : à la <b>production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables</b> »</i></li> </ul>  |
| <p>Suivi de l'accord avec OPTIVENT pour la construction de l'éolienne 5.</p>  | <p>Conforme car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Il s'agit d'une opération « se rapportant directement ou indirectement : à la <b>production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables</b> »</i></li> <li>- <i>Les statuts l'autorisent à « se procurer, ainsi que procurer à toutes sociétés ou entreprises existantes, à <b>titre gratuit ou onéreux, tout service ou aide économique, financière, sociale, ou morale</b> destiné à faciliter la promotion de l'entreprise. »</i></li> </ul> |
| <p>Demande à la commune de Houyet de cession du terrain pour la 6. Blocage du bourgmestre. Négociation en cours.</p>  | <p>Conforme car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Il s'agit d'une opération « se rapportant directement ou indirectement : à la <b>production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables</b> »</i></li> </ul>  |
| <p>Démarrage et gestion du chantier terrassement à Mesnil st Blaise. Accords pour servitude avec propriétaires.</p>   | <p>Conforme car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Il s'agit d'une opération « se rapportant directement ou indirectement : à la <b>production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables</b> »</i></li> <li>- <i>« Elle peut en outre, sous réserve de restrictions légales, faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social »</i></li> </ul>   |

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Suivi des éoliennes en production. | Conforme car :<br>- <i>Il s'agit d'une opération « se rapportant directement ou indirectement : à la <b>production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables</b> »</i> |
|------------------------------------|--|

Pour les différentes raisons reprises ci-dessus, selon les informations reçues, les activités reprises dans le rapport d'activité sous les rubriques « éolien » et « production » sont conformes à l'objet social.

### **1.3. Conformité des activités de production d'électricité au but social de VDH (article 5 des statuts).**

L'article 5 des statuts de Vents d'Houyet sca fs définit le but social de VDH :

*« (...) la société a, en tout endroit en Belgique ou à l'étranger, pour but social :*  
*- la lutte contre le changement climatique par le développement et l'exploitation de systèmes neutres ou à faibles émissions de CO<sup>2</sup> ;*  
*- la promotion directe et active des énergies renouvelables et des techniques environnementales liées à l'exploitation des ressources naturelles, (...);*  
 (...)

L'ensemble des activités reprises dans le rapport d'activité sous les rubriques « éolien » et « production » concerne « *le développement et l'exploitation de systèmes neutres ou à faibles émissions de CO<sup>2</sup>* » et « *la promotion directe et active des énergies renouvelables et des techniques environnementales liées à l'exploitation des ressources naturelles* ». A ce titre, elles peuvent donc être considérées comme conformes au but social de VDH.

## **2. Activités de VDH dans le domaine de la fourniture d'électricité**

### **2.1. Descriptif des activités de VDH dans le domaine de la fourniture d'électricité**

VDH souhaite, à terme, développer des activités de fourniture d'électricité. Afin de mener cette activité, VDH doit disposer d'une licence de fourniture octroyée par la CWAPE. L'octroi de celle-ci nécessite que VDH dispose d'une expertise technique pour exploiter la licence. VDH ne disposant pas en interne de cette expertise technique, VDH a mis en place en 2014 un accord de collaboration avec Energie 2030 SA, actif dans la fourniture d'électricité 100% renouvelable. Afin d'initier cette collaboration, VDH a racheté des actions d'Energie 2030 pour un montant de 100.000 euros.

Par ailleurs, étant donné cette collaboration avec Energie 2030 SA, VDH a initié, en 2014, les démarches pour sortir de l'actionnariat de COCITER sprl en 2015. Selon les informations reçues, l'actionnariat de VDH au sein de COCITER était motivé par la volonté de demander la licence de fourniture. Etant donné l'accord de collaboration avec Energie 2030 SA, il n'était plus nécessaire de disposer de parts au sein de COCITER sprl.

### **2.2. Conformité des activités de fourniture d'électricité à l'objet social de VDH (article 4 des statuts)**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Rapport d'activités<br>2014 | Conformité objet social<br>(selon les informations reçues, considérées complètes et de bonne foi) |
|-----------------------------|---|

|   |   |
|---|---|
| <p>Accord de collaboration avec Energie 2030 SA. Rachat d'actions pour 100,000 € par VDH, pour amorcer concrètement un partenariat utilisant au mieux les licences tant par Energie 2030 SA que de VDH.</p> | <p>Conforme car</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Pour la réalisation de son but social, la société aura pour objet, pour compte propre, (...), toute opération se rapportant directement ou indirectement : (...) ; <b>à la fourniture d'énergie</b> produite à partir de sources d'origine renouvelables (électricité, gaz, biogaz, chaleur)</li> <li>- « Elle peut promouvoir ainsi que s'intéresser <b>par voie d'apport</b>, fusion, souscription, <b>dans toutes sociétés ou entreprises existantes</b> ou à créer, <b>ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.</b> Elle peut également devenir membres de tels organismes. »</li> </ul> |
| <p>Sortie de l'actionnariat COCITER scrl, actée en 2015</p>   | <p>Conforme car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Pour la réalisation de son but social, la société aura pour objet, pour compte propre, (...), <b>toute opération se rapportant directement ou indirectement : (...)</b> ; <b>à la fourniture d'énergie</b> produite à partir de sources d'origine renouvelables (électricité, gaz, biogaz, chaleur) (1)</li> <li>- Elle peut en outre, sous réserve de restrictions légales, faire toutes <b>opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.</b> (2)</li> </ul>   |

Pour les différentes raisons reprises ci-dessus, selon les informations reçues, les activités reprises dans le rapport d'activité sous la rubrique « divers » sont conformes à l'objet social.

### **2.3. Conformité des activités de fourniture au but social de VDH (article 5 des statuts).**

L'ensemble des activités reprises dans le rapport d'activité sous la rubrique « fourniture » concerne « *le développement et l'exploitation de systèmes neutres ou à faibles émissions de CO<sup>2</sup>* » et « *la promotion directe et active des énergies renouvelables et des techniques environnementales liées à l'exploitation des ressources naturelles* ». A ce titre, elles peuvent donc être considérées comme conformes au but social de VDH.

## **3. Autres activités de VDH dans le domaine de l'énergie**

### **3.1. Descriptif des autres activités réalisées en 2014 par VDH dans le domaine de l'énergie**<sup>5</sup>

VDH a également mené en 2014, diverses activités en lien avec le développement des énergies renouvelables. VDH a notamment entretenu des échanges avec des promoteurs tels que Courant d'Air, Elicio, en vue de développer à terme des partenariats dans l'éolien. VDH a également fourni des conseils techniques à la Coopérative 'les ailes des Crêtes' à Attigny en France dans le cadre d'un projet d'éolien de Chagny, projet dans lequel VDH a également pris une part à hauteur de 5.000 EUR.

VDH a participé au C.A de Enercoop Champagne Ardennes dont VDH est co fondateur. VDH a réalisé plusieurs voyages d'échange dans le Jura en vue de soutenir et participer au projet éolien de Poligny ; VDH a soutenu par des conseils et avis techniques, les ACL Sit'éole, Ourt'éole, AtoutWal sur des projets à Tinlot et à Chaumont Gistoux ; VDH a participé à des salons et conférences divers en lien avec leur secteur d'activités, participé au programme Resccop.eu et réalisé à cet effet des missions à l'étranger. Les objectifs poursuivis par ces actions sont : le cas échéant, investir dans des projets liés à l'énergie renouvelable, favoriser et contribuer à la promotion de la réappropriation de l'énergie par les citoyens (« semer l'éolien citoyen »). Ils ont

<sup>5</sup> Descriptif selon les informations reçues lors de la réunion du 26 juin 2015

également eu plusieurs contacts avec la FSMA et le cabinet Janson en vue de la réalisation du Prospectus.

### 3.2. Conformité des autres activités réalisées par VDH dans le domaine de l'énergie à son objet social (article 4 des statuts).

| Rapport d'activités 2014  | Conformité objet social (selon les informations reçues, considérées complètes et de bonne foi)  |
|---|---|
| Relations suivies avec Courant d'Air, Elicio, NPJ... en vue d'un accord de partenariat dans l'éolien. A suivre. Refus de la SCA de leur céder de l'actif (permis) sans compensations. | Conforme car :<br>- <i>Il s'agit d'une opération « se rapportant directement ou indirectement : à la production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables »</i><br>Par ailleurs, à ce stade, aucune action en tant que telle n'a été prise. Seuls des échanges ont été entrepris.   |
| Soutien technique à la coop 'les ailes des crêtes' à Attigny (F) dans le cadre du projet éolien de Chagny (une éolienne propriété d'enfants)  | Conforme car :<br>- Selon les statuts : « La société aura pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, tant en Belgique qu'à l'étranger, toute opération se rapportant directement ou indirectement : à la production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables, (...), à la sensibilisation à l'énergie renouvelable »<br>- Les statuts l'autorisent à « se procurer, ainsi que procurer à toutes sociétés ou entreprises existantes, à titre gratuit ou onéreux, tout service ou aide économique, financière, sociale, ou morale destiné à faciliter la promotion de l'entreprise. » |
| Participation aux CA de 'Enercoop-champagne Ardennes' dont VDH est Co fondateur;  | Conforme car :<br>- « La société aura pour objet, (...) toute opération se rapportant directement ou indirectement (...), à la sensibilisation à l'énergie renouvelable »   |
| Voyage d'échange dans le Jura, commune de Chamoles, en vue de participer dans le projet éolien de l'entité de Poligny.  | Conforme car :<br>- « La société aura pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, tant en Belgique qu'à l'étranger, toute opération se rapportant directement ou indirectement : à la production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables, (...), à la sensibilisation à l'énergie renouvelable »<br>- Les statuts l'autorisent à « se procurer, ainsi que procurer à toutes sociétés ou entreprises existantes, à titre gratuit ou onéreux, tout service ou aide économique, financière, sociale, ou morale destiné à faciliter la promotion de l'entreprise. »                     |
| Soutien aux ACL Sit'éole, Ourt'éole, AtoutWal sur des projets à Tinlot, Chaumont-Gistoux, Houffalize  | - <i>Idem</i>   |
| Contacts avec la FSMA et le cabinet Janson en vue du prospectus   | Conforme car :  |

|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il s'agit d'une opération « se rapportant directement ou indirectement : à la production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables »</li> </ul> <p>Par ailleurs, en 2014, aucune action en tant que telle n'a été prise. Seuls des échanges ont été entrepris.</p>   |
| Participation au programme REScoop.eu. Missions en Irlande, Lille (F), Bremen (D) | <p>Conforme car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « La société aura pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, <b>tant en Belgique qu'à l'étranger</b>, toute opération se rapportant directement ou indirectement : à la production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables, (...), <b>à la sensibilisation à l'énergie renouvelable</b>»</li> </ul>     |
| Participations à des salons et conférences diverses                               | <p>Conforme car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « La société aura pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, <b>tant en Belgique qu'à l'étranger</b>, toute opération se rapportant directement ou indirectement : à la production de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables, (...), <b>à la sensibilisation à l'énergie renouvelable</b>» (1)</li> </ul> |

Pour les différentes raisons reprises ci-dessus, selon les informations reçues, les activités reprises dans le rapport d'activité sous la rubrique « Divers » sont conformes à l'objet social.

### **3.3. Conformité des autres activités dans le domaine de l'énergie au but social de VDH (article 5 des statuts).**

Considérant que l'ensemble des activités reprises dans le rapport d'activité sous la rubrique « Divers » concerne :

- « le développement et l'exploitation de systèmes neutres ou à faibles émissions de CO<sup>2</sup> » ;
- et/ou « la promotion directe et active des énergies renouvelables et des techniques environnementales liées à l'exploitation des ressources naturelles » ;
- et/ou « l'essaimage des résultats pour accroître la sensibilisation populaire, en particulier celles des jeunes générations, et les initier aux différentes sources d'énergie renouvelable, notamment : (...), « par un soutien à des initiatives ou campagnes de collectivités ou groupement visant à valoriser le patrimoine environnemental, prioritairement de la Wallonie et de la Belgique ».

A ce titre, elles peuvent donc être considérées comme conformes à l'objet social.

## **4. Activités de VDH dans le domaine de l'éco-construction / mobilité**

### **4.1. Descriptif des activités réalisées en 2014 par VDH dans le domaine de l'éco-construction/mobilité**<sup>6</sup>

Les activités de VDH dans le domaine de l'éco-construction et de la mobilité en 2014 ont porté sur une aide logistique et le portage financier d'un projet d'Atelier partagé dans le séchoir de Mesnil-Eglise.

VDH a avancé plus de 100.000 EUR (couvert par un prêt temporaire de CREDAL) à la rénovation du séchoir. VDH comptait sur le remboursement du prêt par la Région wallonne. Des difficultés sont néanmoins apparues pour le remboursement de cette créance. Les raisons de ces difficultés n'ont pas été explicitement mentionnées lors de la réunion du 26 juin 2015.

<sup>6</sup> Descriptif selon les informations reçues lors de la réunion du 26 juin 2015

La rénovation du bâtiment permet aux partenaires<sup>7</sup> représentés au sein de l'Atelier partagé, de bénéficier de son occupation à des conditions particulièrement avantageuses (100 euros/mois).

Ces partenaires sont actifs dans le domaine de l'éco-construction et dans le domaine des énergies renouvelables. En outre, VDH utilise également le bâtiment pour y stocker du matériel ou y exercer certaines de ses activités nécessitant de l'espace technique.

#### **4.2. Conformité des activités « Eco-construction/mobilité » à l'objet social de VDH (article 4 des statuts)**

Considérant que les activités Eco-construction/mobilité ont porté sur le soutien à un **Atelier partagé via la rénovation et la mise à disposition de locaux, considérant que l'Atelier partagé rassemble exclusivement des partenaires actifs dans l'éco-construction et les énergies renouvelables, considérant que VDH bénéficie également des lieux** de manière épisodique pour le développement de ses propres activités, et considérant que l'article 4 des statuts précise que :

- ✓ « Pour la réalisation de son but social, la société aura pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, tant en Belgique qu'à l'étranger, **toute opération se rapportant directement ou indirectement** : (...) à la production de l'énergie produite à partir de sources **d'énergie renouvelables** (...), au développement de **l'éco-construction** incluant une composante énergétique ; au développement de l'éco-mobilité ; (...).
- ✓ « Elle peut en outre, sous réserve de restrictions légales, faire **toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement** à son objet social.»
- ✓ « Elle peut acquérir, exercer et aliéner, à titre gratuit ou à titre onéreux tout droit immobilier, mobilier ou intellectuel, sans aucune restriction. Elle peut **se procurer, ainsi que procurer à toutes sociétés ou entreprises existantes, à titre gratuit ou onéreux, tout service ou aide économique, financière, sociale, ou morale** destiné à faciliter la promotion de l'entreprise. »

Les éléments dont nous disposons laissent présumer que les activités d'éco-construction/mobilité développées par VDH en 2014 telles que décrites dans le rapport d'activités 2014 sont conformes à son objet social.

#### **4.3. Conformité des activités d'éco-construction/mobilité au but social de VDH (article 5 des statuts)**

Considérant :

- ✓ que les activités d'éco-construction/mobilité menées par VDH en 2014, ont pour finalité le soutien à un Atelier partagé ;
- ✓ que celui-ci rassemble des artisans actifs dans l'éco-construction et les techniques d'énergies renouvelables ;
- ✓ que ceux-ci développent des activités dans la finalité est :
  - « la lutte contre le réchauffement climatique par le développement et l'exploitation de systèmes neutres ou à faibles émissions de CO<sup>2</sup>,
  - la promotion directe et active des énergies renouvelables et des techniques environnementales liées (...) à la construction de lieux de vie, travail et loisir, à la

---

<sup>7</sup> Compagnons de la Rouille, actifs dans l'isolation naturelle à base d'enduits d'argile, de chaux, de terre battue, de pisé et de torchis ; Interra sprl, active dans la menuiserie et l'isolation à partir de paille ; Innovant sprl actif dans le développement de techniques renouvelables, André Loute, indépendant actif dans le domaine de l'énergie

*préservation et l'embellissement des sites naturels à haute valeur patrimoniale (...)* »,

Les activités reprises dans le rapport d'activité sous la rubrique « Eco-construction/Mobilité » peuvent donc être considérées comme conformes à son but social.

## **5. Activités de VDH dans le domaine de l'éducation**

### **5.1. Descriptif des activités réalisées en 2014 par VDH dans le domaine de l'éducation**<sup>8</sup>

Les activités de VDH en 2014 relatives au secteur de l'éducation ont essentiellement consisté à soutenir financièrement l'asbl Académie du vent. Celle-ci reçoit chaque année une dotation de 10.000 EUR de VDH. En 2014, VDH a également octroyé une avance de 20.000 EUR à l'asbl car celle-ci affichait une perte suite à des subsides dont elle bénéficiait les années antérieures et qui n'ont plus été attribués en 2014.

Le rapport d'activités 2014 fait également référence à des opérations relatives au rachat d'un immeuble à Maisooncees. Cependant, lors de la réunion du 26 juin 2015, il est apparu que ces opérations ont été réalisées en 2015 et qu'en 2014 rien ne s'est déroulé à cet égard. Le présent avis ne concerne donc pas les éléments relatifs à cette opération immobilière.

### **5.2. Conformité des activités « Education » à l'objet social de VDH (article 4 des statuts)**

Considérant que:

1. L'asbl Académie du Vent est active dans la promotion et la sensibilisation des énergies renouvelables auprès des enfants, et ce faisant que l'Académie du vent exerce des activités correspondant à l'objet social de VDH ;
2. L'article 4 des statuts de VDH précise que :
  - a. *« Pour la réalisation de son but social, la société aura pour objet, (...), toute opération se rapportant directement ou indirectement : (...) à l'éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie ; et à la sensibilisation à l'énergie renouvelable. »*
  - b. *« Elle peut en outre, sous réserve de restrictions légales, faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. (...). Elle peut se procurer, ainsi que procurer à toutes sociétés ou entreprises existantes, à titre gratuit ou onéreux, tout service ou aide économique, financière, sociale, ou morale destiné à faciliter la promotion de l'entreprise. (...)* ;

Les éléments dont nous disposons laissent présumer que les activités d'éducation développées par VDH en 2014 telle que décrites dans le rapport d'activités 2014 sont conformes à son objet social.

### **5.3. Conformité des activités Education au but social de VDH (article 5 des statuts)**

Considérant que les activités d'éducation menées par VDH en 2014, ont pour finalité :

- ✓ le soutien financier à une asbl qui développe des activités conformes au but social de VDH : *« la promotion directe et active des énergies renouvelables et des techniques environnementales liées ; (...) l'essaimage des résultats pour accroître la sensibilisation populaire, en particulier des jeunes générations et de les initier aux différentes sources d'énergie renouvelable, notamment :*

<sup>8</sup> Descriptif selon les informations reçues lors de la réunion du 26 juin 2015

- *par le biais de l'enseignement primaire et secondaire de l'organisation de journée d'animation de stages de vacances pour les écoliers ;*
- *par l'organisation de colloques ; de séminaires d'été, de journées de contacts ouverts aux étudiants et à la génération active internationale »*

Les éléments dont nous disposons laissent présumer que les activités d'éducation développées par VDH en 2014 telle que décrites dans le rapport d'activités 2014 sont conformes à son but social.

Serge Loumaye  
Associé